



Appel à candidatures

Résidence d'artiste à neimënster

Wallonie-Bruxelles International, en collaboration avec neimënster, offre 2 bourses destinées à des résidences de création artistique à Luxembourg (www.neimenster.lu). Ces résidences, d'une durée de 6 semaines, se dérouleront en mars-avril et mai-juin 2020. Le présent appel à candidatures s'adresse aux artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les champs des arts plastiques et de la bande dessinée.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 31 janvier 2020.

neimënster - Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster est un centre culturel créé en 2014 et établi dans les bâtiments de l'ancienne abbaye du même nom située au cœur de Luxembourg-ville. neimënster est un acteur de premier plan dans la vie culturelle et artistique luxembourgeoise qui organise une grande variété de manifestations : concerts, ballets, spectacle vivant, cinéma, expositions.

neimënster a mis en place différents programmes visant l'accueil d'artistes en résidence à l'abbaye. Le centre dispose d'infrastructures multidisciplinaires et de 15 chambres qui sont mises à disposition des artistes. Ces programmes touchent à différentes disciplines : arts plastiques, musique, théâtre, cirque, littérature... En 2018, ce sont 821 artistes - pour un total de 3 140 nuitées- qui ont ainsi séjourné à neimënster.

En 2020, Wallonie-Bruxelles International et neimënster initient un programme de résidences artistiques permettant aux artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'effectuer un séjour en résidence de six semaines.

Objet de la résidence

Les projets de groupe ne seront pas pris en compte, la résidence étant réservée à des projets individuels.

- Deux résidences de six semaines chacune sont proposées, l'une en mars-avril, l'autre en mai-juin.
- Une résidence sera dédiée à la bande dessinée en mars-avril ; une seconde résidence sera accordée à un(e) praticien(ne) des arts plastiques (toutes disciplines : peinture, photographie, sculpture...) en mai-juin ;
- Un temps de restitution, fonction de l'avancée des créations, est programmé au sein de neimënster durant le second semestre de l'année de leur résidence. Cette restitution pourra éventuellement prendre la forme d'une exposition, pour une période de 3 semaines.
- Des ateliers portes-ouvertes pourront également être organisés durant le temps de résidence, en concertation avec les artistes.
- L'artiste disposera d'une personne de contact désignée par neimënster. Celle-ci aura pour tâche l'accompagnement artistique et une mise en réseau avec la scène artistique locale.
- Les artistes conservent la propriété de toute œuvre créée durant la résidence.

Intervention financière et logistique :

- L'artiste sera logé.e au sein des appartements de l'Abbaye. Les charges locatives sont supportées par neimënster. L'artiste disposera également librement de l'accès à un atelier de production.
- neimënster accordera un montant forfaitaire de 150 € / semaine aux artistes au titre de frais de subsistance.
- neimënster accordera en outre un forfait unique de 100 € pour les frais de transport de l'artiste.
- WBI pourra accorder à l'artiste une subvention d'un montant maximum de 2 500 €, en fonction d'un budget de production détaillé, couvrant :
 - o Les frais de production relatifs aux travaux de l'artiste durant sa résidence. Le montant maximum de ces frais de production sera validé au préalable par WBI et neimënster sur base du budget prévisionnel remis par l'artiste dans son dossier de candidature ;
 - o Les frais de transport du matériel et/ou des œuvres ;
 - o Les frais de déplacements de l'artiste en vue de sa participation au vernissage de l'exposition.

En vue d'obtenir le paiement de cette subvention, l'artiste devra justifier l'ensemble des frais concernés au moyen de factures et preuves de paiement. Une avance de 75% du montant de la subvention pourra être accordée en amont du séjour en résidence.

Remarque

- L'artiste disposera d'un logement muni d'un lit double et pourra ainsi être accompagné au cours de son séjour. Tous les logements sont équipés d'une salle de bain privative et d'une kitchenette.

Dates de séjour

- Les résidences sont d'une durée de six semaines et se déroulent en mars-avril pour la bande dessinée, et en mai-juin (date de clôture 22 juin) pour la résidence en arts plastiques. Les dates exactes seront fixées en concertation avec l'artiste sur base de ses préférences exprimées dans le dossier de candidature.

Critères de sélection

- être âgé de plus de 18 ans et avoir achevé son cursus de formation (diplôme de l'enseignement supérieur artistique) ou faire état d'une certaine notoriété (cv, exposition(s), bourse(s), prix...),
- démontrer un lien avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et résider en FWB,
- être impliqué dans la création contemporaine en Fédération Wallonie-Bruxelles en tant qu'artiste depuis au moins trois ans et témoigner d'un ancrage culturel et d'une reconnaissance en Fédération Wallonie-Bruxelles démontrés par une présence dans des lieux de diffusion porteurs,
- qualité du travail artistique,
- évolution et cohérence de l'œuvre et du parcours artistique,
- intérêt de la résidence dans le parcours artistique,
- n'avoir jamais participé à une résidence à neimënster.

A la fin du séjour, l'artiste rédigera un rapport circonstancié de sa résidence, dont une partie sera destinée à alimenter un carnet de bord électronique sur les sites de WBI et de neimënster. Ce rapport devra être accompagné de visuels libres de droits.

Modalités d'expédition de la demande

- à envoyer par voie électronique à m.ossena@wbi.be, yh.rovillard@wbi.be et culture@wbi.be, titrée en communication ABBAYE DE NEUMUNSTER + discipline : ARTS PLASTIQUES ou BANDE DESSINÉE en complétant le formulaire joint.
- être sous format word ou pdf
- être dactylographié et rédigé en français
- avoir 5Mo de taille maximale

Composition du dossier électronique :

CV et présentation du travail artistique (faits essentiels de la formation de l'artiste et les événements majeurs et représentatifs de sa carrière/lieux d'exposition/bourses/publication...), visuels/portfolio de présentation des œuvres/renvoi vers un lien, lettre de motivation, projet détaillé à développer durant la résidence, en ce compris un budget prévisionnel des frais de production, ainsi que les dates de séjour souhaitées.

Date limite de dépôt des candidatures : 31 janvier 2020

Les dossiers seront analysés par un comité d'experts sur base de la motivation et du projet à développer, de la qualité du travail artistique et de sa cohérence, et de l'importance/nécessité de cette résidence dans le parcours de l'artiste, en concertation avec neimënster.